

1
TROUPES de L'A.O.F.

HAUT-SENEGAL-NIGER.

RAPPORT ANNUEL POUR L'ANNEE 1920.

REGION DE TOMBOUCTOU.

I - P A R T I E

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES ETATS MAJORS ET LES
TROUPES. /



C H A P I T R E I.

O R G A N I S A T I O N G E N E R A L E

La Région de Tombouctou forme une Subdivision Militaire commandée par un Colonel ou un Lieutenant Colonel H.C. Cet officier porte le titre de Commandant de Région.

Le titulaire était jusqu'en Février 1920, le Colonel DELESTRE de l'Infanterie Coloniale. Il fut remplacé en Mars par le Lieutenant Colonel MANGEOT de l'Infanterie Coloniale également.

En dehors de ces attributions Militaires le Commandant de Région exerce en même temps le commandement politique et administratif de la même région. Celle-ci comprend cinq cercles :

Cercle de TOMBOUCTOU chef-lieu Tombouctou

Cercle de BAMBA chef lieu Bamba.

Cercle de GAO chef lieu Gao.

Cercle de GOUNDAM chef lieu Goundam.

Cercle du GOURMA chef lieu Hemberi.

Les troupes d'occupation sont constituées par un Bataillon de tirailleurs Sénégalais le Bataillon No 2 a l'effectif de ;

1 Chef de Bataillon Commandant le Bataillon
 5 Capitaines dont un Capitaine Major
 10 Lieutenants ou Sous-Lieutenants dont un Lieutenant comptable
 et un Lieutenant de remplacement
 1 Médecin Aide-Major de 2^e classe.
 1 Vétérinaire Aide-Major de 2^e classe.
 56 Sous-officiers Indigènes dont 2 Maréchaux des Logis d'Artillerie
 810 Tirailleurs ou Grades Indigènes.

Jusqu'au 1^{er} Avril cet effectif était de 1010 Tirailleurs ou Grades Indigènes.

Du 1^{er} Janvier au 1^{er} Avril, le Bataillon comprenait;
 5 Compagnies dont 3 Compagnies Méharistes
 1 Escouade Hers-Rang.
 4 Sections de Mitrailleuses dites de campagne.
 3 Sections de Mitrailleuses dites de position.
 1 Section d'Artillerie de 80 de montagne.

Les compagnies étaient stationnées ;

1^{re} Compagnie TOMBUCTOU
 2^{de} Compagnie GAO
 3^{de} Compagnie BAMBA
 4^{de} Compagnie TOMBUCTOU
 5^{de} Compagnie DORI



Cette 5^e Compagnie fut passée à la date du premier Avril au
 Bataillon de Tirailleurs Sénégalais N° 6, Bataillon d'occupation de
 la HAUTE-VOLTA.

Toutes les Compagnies étaient à l'effectif de 200 Tirailleurs
 ou grades Indigènes; l'escouade Hers-Rang à 10 Tirailleurs ou grades
 Indigènes.

Les Compagnies 1 et 3 sont mixtes, elles comprennent un peloton
 Méhariste à l'effectif de 114 Tirailleurs ou grades Indigènes et

un peloton a pied .

Ces pelotons meharistes sont chargés respectivement d'assurer la Police des cercles de Tambouctou et Bamba. Le Peloton mehariste de la 1^{re} Compagnie protège en outre deux fois par an les azalais, (caravanes de sel) qui vont de Tambouctou à Taedeni chercher les barres de sel qui constituent une des plus importantes ressources de la ville de Tambouctou .

On peut évaluer à 25 000 barres pesant la moyenne 30 kilos l'une et valant de 40 à 45 francs la barre, la quantité de sel rapportée en 1920 de Taedeni.

C'est donc un total de 750 000 kilos de sel valant de un million à un million cent vingt cinq mille francs dont nos meharistes assurent la protection.

La 2^{de} Compagnie comprend une section mehariste à l'effectif de 57 tirailleurs ou grades Indigènes et trois sections a pied. La section Mehariste assure spécialement la police dans la subdivision de Menaka et surveille les Touaregs OULLIMINDEN.

La Compagnie N° 4 constitue la réserve du Bataillon, elle sert en même temps de compagnie d'instruction.

Aucune de ces compagnies sauf celle de BAMBA n'a eu son personnel officier au complet pendant l'année 1920.

Si les Capitaines ont toujours été à l'effectif normal, il n'en a pas été de même des Lieutenants. Le déficit a été de 3 à 4 en moyenne, déficit a principalement porté sur les compagnies I et 4.

Le Médecin Aide Major et le Vétérinaire n'ont jamais existé.

Le déficit en sous-officiers a été plus considérable encore, il a été en moyenne de 14 sur 56.

L'effectif troupe a été excessivement variable. Il était au 1^{er} Janvier de 1919 pour un effectif budgétaire de 1010.

Il atteignait le 1^{er} Avril 1366 alors que l'effectif budgétaire⁴ tombait à 810 .

Il descendait ensuite progressivement jusqu'à 817 au premier Octobre pour tomber au dessous de la normale à partir de cette date.

785 au 1^{er} Novembre

764 au 1^{er} Décembre ,

763 au 31 Décembre .

Les excédents d'effectif signalés de Janvier à Octobre ont été dirigés sur Kaffiaka pour le service à l'extérieur.

Le total des tirailleurs ainsi envoyés à l'extérieur s'est élevé à 524 .

Le déficit est à combler.

En dehors de ses attributions militaires le Chef de Bataillon exerce en même temps le commandement du cercle de Tembouctou. Il est secondé par un Lieutenant Adjoint, prélevé sur une des deux compagnies de la garnison.

Les Capitaines des 2^e et 3^e Compagnies commandent respectivement les cercles de GAO et BAIRA. Un de leurs Lieutenants leur est, adjoint, le second commande l'unité mehariste section ou peleten. Ces deux officiers sont également résident, celui de la deuxième compagnie de la Subdivision de MENAKA, celui de la 3^e Compagnie de celle de KIDAL.

DETACHEMENTS La 1^{re} Compagnie stationnée à Tembouctou ne détache à l'extérieur que son peleten mehariste qui assure la protection du cercle, face au Nord.

La 2^e Compagnie a sa portion principale à GAO, elle détache, 55 hommes à MENAKA, et une section mehariste dans le même secteur. Le reste d'ANSONGO constituant une subdivision Administrative sous les ordres d'un Adjudant H.C. relève en outre de ce secteur. La 3^e

La 3^e Compagnie a sa portion principale a BAMBA. Elle détache 5
une section de 55 hommes a KIDAL, un peloton mehariste dans l'ANRAN
des IFGHAS (subdivision de Kidal), 13 tirailleurs a BOUREM.

La 4^e Compagnie est au complet a Tombouctou.

MITRAILLEUSES. Les 4 Sections de campagne sont repartis de la fa-
çon suivante ;

Une section a la premiere Compagnie TOMBOUCTOU

Une section a la 2^e Compagnie GAO.

Une section a la 3^e Compagnie BAMBA.

Une section a la 4^e Compagnie TOMBOUCTOU

Les 3 Sections de position sont ;

I Section a KIDAL

I Section a MINAKA

I section a GAO.

Seul le poste de BOUREM est dépourvu de mitrailleuses.

ARTILLERIE. La section de 80 de montagne fait partie de la 1^e Com-
pagnie. Elle est stationnée a TOMBOUCTOU. Son encadrement comporte
I Lieutenant et 2 maréchaux des logis Européens.

Elle est a 2 pièces. Deux autres pièces sont en reserve au parc
a TOMBOUCTOU.

L'artillerie comprend en outre ;

I Piece de 80 de montagne a KIDAL (piece de position)

I piece de 80 de montagne a MINAKA (piece de position)

5 tirailleurs sont spécialement affectés au service de chacune
de ces pièces.

Enfin il existe 3 pièces de 37 mm.

Une au Fort-Bennier a TOMBOUCTOU-

Une au Fort-Hugueny a TOMBOUCTOU

Une a GAO.

Le poste de BAMBA comporte en outre un canon de 47 mm.



6

Les pièces de 37 et 47 pourraient sans inconvénient être supprimées, car elles ne sont appelées à rendre que des services insignifiants.

L'ordre Général No 23 du 15 Septembre 1920 du Général Commandant Supérieur modifié à la date du 1^{er} Décembre 1920 la composition du Bataillon No 2.

Il comprendra à l'avenir.

EUROPÉENS.

I Chef de Bataillon Commandant le Bataillon.

7 Capitaines

13 Lieutenants

I Médecin Major de 2^e classe.

I Vétérinaire.

60 Sous-officiers

23 Caporaux et soldats



INDIGÈNES

925 Tirailleurs ou Grades Indigènes.

Le Bataillon est organisé à ;

4 Compagnies

4 sections de mitrailleuses mobiles

3 sections de mitrailleuses de position

2 Pelotons et une section Méharistes.

La Section d'Artillerie avec tout son personnel officier et troupe est rattachée au 6^e d'Artillerie. Elle est placée en subordination au B.T.S. No 2.

Au 31 Décembre ;

Le déficit est de ;

I Capitaine

7 Lieutenants

7
I Médecin

I Vétérinaire

25 Sous-officiers

22 Caporaux ou soldats.

222 tirailleurs ou grades Indigènes.

INTENDANCE. Un Sous-Intendant Militaire de 3^e classe dirige les Services Administratifs de la Région. Le Magasin Administratif ravitaille en outre le poste de DORI du B.T.S. N° 6.

Le Sous-Intendant est en même temps adjoint au Sous-Ordonnateur du Budget Local.

SERVICE MEDICAL. Ce service comprend une infirmerie - ambulance à Tombouctou, dirigée en principe par un Médecin Major de 1^e Classe et, à défaut, ce qui est le cas actuel par un Médecin Major de 2^e Classe.

Un Médecin Major de 2^e Classe ou Aide Major de 1^e Classe du service général est affecté au poste de GAO.

Enfin, comme il a été dit plus haut, le Bataillon compte à son effectif un médecin major ou aide major, qui n'a jamais existé en 1920. Les Médecins de l'Ambulance de TOMBOUCTOU et du poste de GAO ont toujours été présents.

I - P A R T I E

C H A P I T R E I I

I N S T R U C T I O N S - T I R S - M A N Œ U V R E S .



Le Bataillon a incorporé du 2 Janvier au 25 Février 1920
535 recrues provenant ;

.. 260 des Cercles de la Région

275 du Cercle de Niafunké .

Cette disproportion entre la Région et le Cercle de Niafunké
provient de ce fait que la Région est habitée en majeure partie
par une population nomade qui pour des raisons d'ordre politique
ne contribue pas au recrutement .

L'instruction a été faite à Gas-Bamba et Tombouctou. Elle s'est
poursuivie dans des conditions normales.

ÉLÈVES CAPORAUX- Un peloton d'élèves caporaux sous l'active direc-
tion du Lieutenant PHEONTAN, fonctionne à Tombouctou depuis le 25
octobre, le cours sera terminé vers le 15 Février. J'ai pu constater
que l'attitude générale des éléments qui le compose était excellen-
te et permettait pour l'avenir des gradés très entraînés et très au
cœurant de leurs attributions .

TIRS- Les tirs au fusil, canon et mitrailleuse ont été exécutés au
complet dans toutes les Compagnies. Mais il n'a pas encore été éta-
bli de classement de tireurs .

Le concours de tir n'a pas été fait .

MANŒUVRES- Il n'a été fait aucune manœuvre d'ensemble au cours
de cette année ./. .

CHAPITRE III



ALIMENTATION-CASERNEMENT-HABILLEMENT-HYGIÈNE GÉNÉRALE;

~~~~~

1<sup>re</sup>-ALIMENTATION- Les denrées destinées aux Européens sont de qualité convenable, sauf le vin qui est exécrable. Il se détériore dès qu'il est mis en bouteille, tourne au vinaigre. En route il devient rapidement imbuvable. Il serait urgent de remédier à cet état de choses.

Les vivres indigènes, mil, riz sont de bonne qualité. Certains postes ont éprouvé de grandes difficultés pour constituer leur approvisionnement. Je signalerai en particulier celui de Kidal qui a été à maintes reprises réduit à la portion congrue.

J'ai donné des ordres pour qu'en 1921, tous les postes soient approvisionnés pour la durée d'une année en vivres Européens et Indigènes.

Cet approvisionnement doit être terminé fin Mars pour les postes situés en territoire désertique de Kidal et Ménaké.

2<sup>e</sup>-CASERNEMENT- D'une façon générale, aussi bien à Tombouctou que dans les autres postes, le casernement est totalement insuffisant et partout très médiocre. On se croirait encore à la période de la conquête.

Le local et le Colonial sont intimement mêlés, et s'il y avait passage des Croisés à l'autorité civile il serait très difficile de départager les deux services pour leur permettre de fonctionner côte à côte.

Le nouvel encasernement prévu par l'ordre général n° 23 ne pourrait être logé, à Tombouctou en particulier s'il était constitué au complet.

A Tombouctou, plusieurs officiers ont dû s'installer en ville dans les cases indigènes, faute de place aux forts Bennier et Huguery - d'autres sont logés dans un ancien caravansérail bien tout au plus à recevoir des passagers .

J'ai déjà attiré à maintes reprises l'attention du Chef de Corps sur cette question, mais jusqu'à ce jour rien n'a été fait.

HABILLEMENT- Le Corps possède des effets en quantité suffisante pour pour habiller son effectif.

HYGIENE GENERALE- -Assez bonne, le casernement pour Européens, comme je l'ai dit ci-dessus gagnerait à être amélioré .

Les camps pour les Indigènes sont en général spacieux et construits dans des conditions convenables ./.

CHAPITRE I.

FONCTIONNEMENT DES SERVICES.



ARTILLERIE. - Les poudrières des différents postes sont en général construites dans des conditions qui ne répondent pas aux exigences du service des munitions.

MUNITIONS D'INFANTERIE. - Presque partout les munitions de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie voisinent dans un même local souvent très exigü. Il en est résulté une certaine perturbation dont plusieurs postes ne sont pas encore sortis. C'est ainsi que dans le poste de Kidal la comptabilité des munitions ayant été fort mal tenue, il sera difficile de rétablir la situation.

Un grand nombre de cartouches 86 D. du millésime 1909 ont été préposées pour la condamnation.

Il a été établi à ce titre des procès verbaux pour un total de "cartouches".

Une nouvelle poudrière en pierres, répondant aux exigences des munitions, Infanterie et Artillerie est actuellement en construction à Tambouctou.

MUNITIONS D'ARTILLERIE. - Il ne reste au 31 Décembre 1930 en poudrière que 45 obus allongés et 2662 obus à mitraille.

Une inspection récemment passée par son ordre par le Maréchal Artificier COUREAUD et le Maréchal des logis chef BRANLY a démontré que ces munitions étaient en général de qualité douteuse, la poudre est aversée et les fusées ne fonctionnent plus régulièrement. Neuf de ces obus à mitraille ont été envoyés à l'annexe d'Artillerie de KAYES pour être

## CHAPITRE II.

## INTENDANCE.

Le Service de l'Intendance fonctionne dans des conditions normales. Le Sous-Intendant a la surveillance administrative du B.T.S. N° 2. Il ravitaille en outre les troupes de la Région et la Compagnie de DORI.

La régularisation des comptes de l'exercice 1919 a été très retardée à un moment par suite d'un gros déficit en personnel, mais depuis l'arrivée d'un personnel comptable plus voisin de la normale, ce service a rattrapé le temps perdu.

Les revues de liquidation de 1919 sont terminées, le Corps les double/ en ce moment. Les comptes d'emploi sont, à jour.

La revue de centralisation est à faire.

Les revues de liquidation de 1920 sont toutes en retard.

Il y a même toute au 31 Décembre 1920 un retard de un an dans la vérification des comptes alors que les règlements en la matière prévoient que ce retard ne devrait pas dépasser cinq mois. L'Intendant travaille activement à revenir à la normale, il agit activement sur le Corps dans ce sens.

SERVICE DES VIVRES. Les Magasins de l'Intendance sont approvisionnés en vivres Européens en quantité suffisante pour les besoins de la Région et de la Compagnie de DORI du B.T.S. N° 6.

On a même pu envoyer à Kidal un petit approvisionnement complémentaire destiné à être cédé aux Européens de la Compagnie Saharienne du Tidikelt.

Le Sous-Intendant a également acheté pour le compte de cette  
compagnie CINQ tonnes de blé et une tonne de riz qui sont actuellement  
entreposées à BOUKAI ou la Saharienne Tidikelt (détachement du Hoggar)  
viendra les prendre par ses propres moyens.

Des relations de bon voisinage doivent permettre de coordonner  
les efforts des troupes méharistes des deux colonies voisines, pour le  
plus grand bien de la police dans cette région de l'Azerar des Ifeghas.

Le vin comme je l'ai déjà signalé est de qualité déplorable.  
Il serait urgent d'en finir avec un état de choses qui n'a que trop  
duré, la consommation de cette denrée pouvant avoir des effets pernicieux  
sur la santé des Européens.

2<sup>e</sup> PARTIE

~~~~~

CHAPITRE III

~~~~~

SERVICE DE SANTÉ

~~~~~



Le Service de Santé est représenté par un Médecin Chef de l'Infirmerie Ambulance de Tombouctou, Médecin, Major de 2^e classe.

Un Médecin du Service Général, à Gao,

Un Médecin des Troupes au B.T.S. N° 2.

L'Infirmerie Ambulance de Tombouctou est installée dans des conditions convenables pour soigner les malades Européens et Indigènes.

Les autres Places de la Région évacuent leurs malades Européens sur cette Ambulance.

Les malades gravement atteints au point de ne plus pouvoir continuer sans danger leur séjour à la colonie sont dirigés sur l'hôpital du point G à BAMAKO.

Un seul Européen est mort à l'ambulance au cours de l'année 1920.

2° P A R T I E

CH A P I T R E I V.



TELEGRAPHIE - GENDARMERIE - JUSTICE MILITAIRE - REMONTE -
VETERINAIRE.

TELEGRAPHIE - Il existe dans la Région deux postes de T.S.F., l'un à Kabara d'une force de 10 kilowate, l'autre à Kidal d'une force de 5 kilowates qui ne relèvent pas de l'autorité militaire.

Par ces postes la Région est en relation directe, avec Bamako-Rufisque-Dakar-Zinder-Agadès et l'Algérie par Tamanrasset.

GENDARMERIE. Inexistante dans la Région.

JUSTICE MILITAIRE. - La Région de Tombouctou relève pour la Justice Militaire du Conseil de Guerre de KATI.

REMONTE. - CHEVAUX. La remonte en chevaux est faite sur place par achat dans les cercles de la Région. Il y a lieu de signaler que le prix des chevaux a fortement augmenté.

Il faut compter de 700 à 1200 francs pour se remonter convenablement.

CHAMEAUX. - Le Bataillon devrait avoir 800 chameaux à son effectif. La moyenne de l'année a à peine dépassé 300.

Le P.M. 1 a, seul un effectif se rapprochant de la normale 200 chameaux sur 300.

Le P.M. 3 en a à peine 100 chameaux.

La Section de MENAKA réduite à 20 chameaux au lieu de 200 peut être considérée comme inexistante.

16

Cette situation tient à deux ordres de faits.

1^{er}- L'appauvrissement du cheptel chameau dans la Région.

2^e- Les prix d'achat qui se sont élevés hors de proportion avec les ressources de la masse remonte.

Il est alloué 35 francs par chameau et, par an, alors qu'il faudrait relever cette allocation à 60 ou 70 francs.

Des propositions dans ce sens ont été envoyées au Général Commandant Supérieur.

L'allocation à la masse remonte devrait être basée sur un prix d'achat de 400 francs par chameaux en comptant sur une durée moyenne de 4 ans par chameau.

Il serait à désirer d'autre part que l'on puisse spécialiser dans les fractions méharistes des officiers d'élite auxquels on assurerait une place à chaque séjour colonial dans une unité méhariste. Ces officiers en raison de la vie très dure qu'ils mènent devraient recevoir des avantages de solde et d'avancement.

VÉTÉRINAIRE. Il est prévu un vétérinaire au B.T.S. N° 2, cet officier n'a jamais existé et cela depuis de nombreuses années.

~~~~~

# DEMANDES et PROPOSITIONS DIVERSES - COMPTES RENDUS SPECIAUX.

~~~~~

Dans le même rapport 2^e partie-Chapitre II-j'ai attiré l'attention de l'autorité supérieure sur la qualité défectueuse du vin. Il semble qu'il y aurait lieu d'en faire une expertise et de déterminer

1^o- Si il a le degré voulu pour pouvoir supporter les transports sous des climats très différents du climat de France.

2^o- Si les récipients présentent, au départ, toutes garanties de solidité pour supporter les chocs difficiles à éviter sur des trajets qui du port de débarquement au point d'aboutissement atteignent parfois plusieurs milliers de kilomètres.

La commission de réception qui à Tombouctou a reçu le dernier convoi (Décembre 1920) a constaté une perte de 1800 litres sur 9000 litres envoyés. Les fûts étaient tellement sujets à critique, qu'au départ de Kayes le service de l'Intendance, a déjà dû faire des réserves sur les pertes probables en cours de route.

Même partie-Chapitre IV- il a été demandé un relèvement des tarifs de la masse remonte qui ne peut plus faire face aux dépenses actuelles, les chameaux ayant triplé de valeur depuis l'établissement du tarif de 1906-1^o organisation des unités méharistes en A.O.F. ordre général N^o 63 du 15 Novembre 1906 du Colonel LECAMUS exerçant provisoirement le Commandement supérieur des troupes.

Il a été proposé de porter cette prime de 35 à 60 ou 70 francs. Cette allocation est un minimum qu'il y aurait avantage à voir dépasser.

CHAPITRE I

MOBILISATION des CORPS et SERVICES

La Subdivision Militaire de Tombouctou peut mobiliser un effectif de 26 Européens dont :

2 officiers
7 Sous-officiers
3 Caporaux
8 soldats.

et 1.013 indigènes :

dont : 3 sergents
53 caporaux
854 tirailleurs
97 canonniers.



Ce total permet de constituer un Bataillon de réserve composé 854 tirailleurs dont 2/3 de réservistes et 1/3 militaires de l'active.

Il reste encore un reliquat de 356 tirailleurs pour former les éléments d'un second Bataillon de réserve.

Les cadres Indigènes à prélever sur le Bataillon actif existent en tout temps dans ce Bataillon. En ce qui concerne les cadres de la réserve le Bataillon serait constitué normalement en Caporaux et Tirailleurs, sauf en sous-officiers, le déficit dans ce grade est de : 16.

Il resterait encore :

7 Caporaux
356 tirailleurs
97 artilleurs.

Le détachement d'artillerie mobilisé comprendrait :

I Maréchal des Logis,
I Brigadier
2 Cacectors Européens
97 cacectors Indigènes .

Ces forces peuvent être mobilisées et complètement organisées
en 20 jours .

Le temps nécessaire au transport et à la concentration de ces
diverses unités à Conakry et Dakar serait de 50 jours pour l'Artillerie et
60 pour l'Infanterie .

